

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE
Wormhout

Dossier n°DP 59663 26 00006

Date de dépôt : 30/01/2026

Demandeur : Grégory MANCION et Cyril STEVANT

Pour : Remplacement du portail

Adresse du terrain : 950 Chemin d'Abeel
Straete 59470 WORMHOUT

Grégory MANCION et Cyril STEVANT
950 Chemin d'Abeel Straete
59470 WORMHOUT

Le 18/02/2026,

Affaire suivie par : Yanis SADET
Service Application du Droit des Sols

Messieurs,

Vous avez déposé le 30/01/2026 une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture sur votre terrain. Cependant cette demande ne rentre pas dans les cas relatifs à l'obligation de produire une déclaration préalable.

En effet, conformément à l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme, la déclaration préalable n'est requise pour l'édification d'une clôture que dans secteur un sauvegardé, un site inscrit ou par la volonté d'une délibération du conseil municipal. La commune de Wormhout n'a pas décidé de soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Par ailleurs, ces travaux devront respecter les dispositions réglementaires de la zone A du Plan Local d'urbanisme Intercommunal. Ceux-ci semblent respecter le règlement de cette même zone.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

18 FEV. 2026

Fait à Wormhout, le
Le Maire, David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Bickin DERAN

